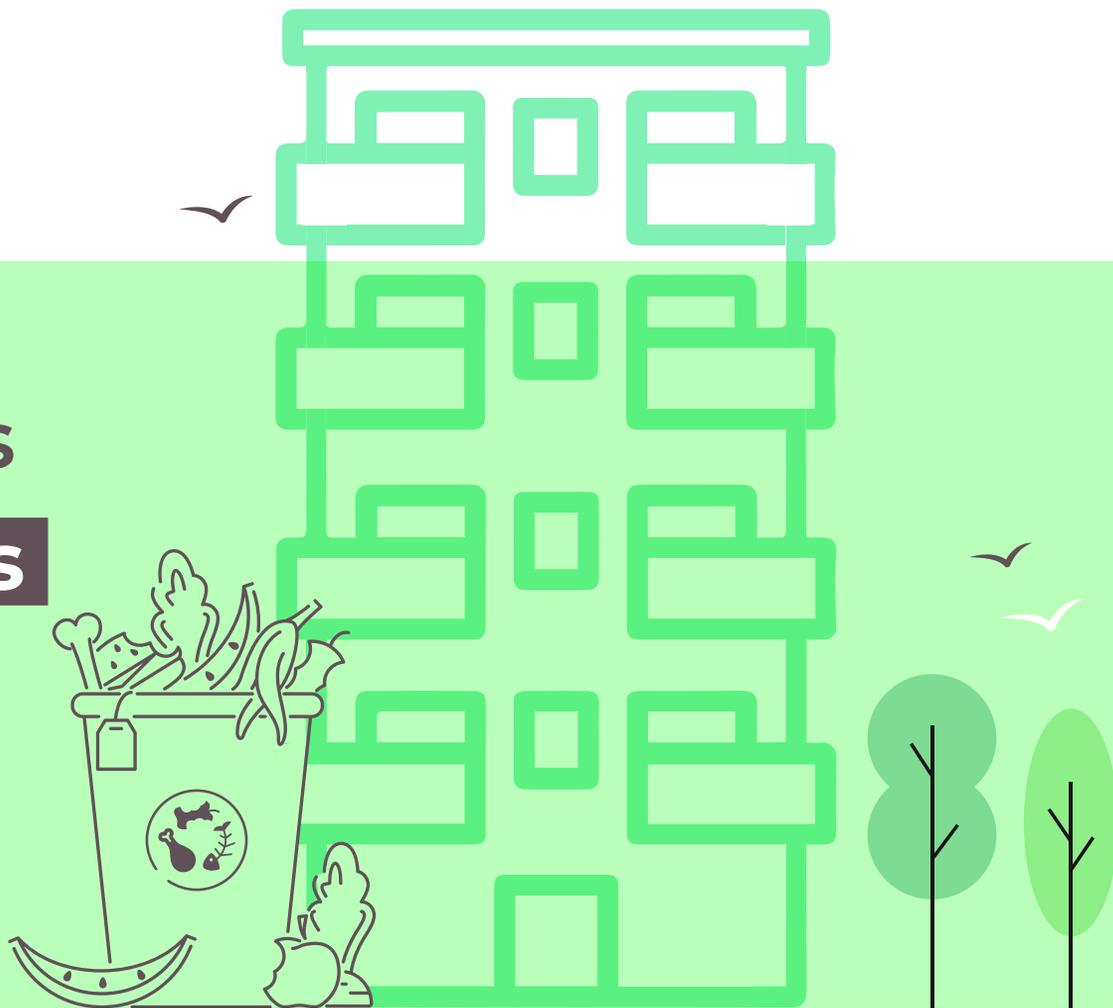


PROGRAMME DE FINANCEMENT MÉTROPOLITAIN
DES PROJETS MUNICIPAUX

Collecte des matières organiques dans les **habitations** **de plus de huit** **logements**

BILAN



Communauté
métropolitaine
de Montréal

Introduction

En 2021, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a lancé le Programme de financement métropolitain des projets municipaux de collecte des matières organiques dans les habitations de plus de huit logements. Ce programme qui a pris fin le 31 décembre 2022 a permis aux municipalités participantes d'évaluer différentes approches et de recueillir des données pour faciliter l'implantation de la collecte des matières organiques dans les municipalités du Grand Montréal en échange d'une aide financière. **En tout, les municipalités participantes ont bénéficié d'aides totalisant 300 000 \$.**

Les enseignements et les bonnes pratiques tirés de ces projets contribueront à l'atteinte de trois objectifs du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2024-2030 :

- Réduire la quantité de matières éliminées à 170 kg/pers./an pour le secteur résidentiel, excluant les boues, d'ici 2030
- Assurer la collecte des matières organiques auprès de l'ensemble des logements d'ici 2025
- Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030

NOTEZ BIEN : la mesure 15 du PMGMR prévoit l'**implantation de la collecte des matières organiques dans les immeubles de plus de huit logements** partout sur le territoire du Grand Montréal d'ici le 31 décembre 2025.



Bilan

Ces projets pilotes ont permis de mieux cerner les multiples facettes de la collecte des matières organiques dans les immeubles de plus de huit logements. Consultez les facteurs de succès et les freins à l'élargissement de cette collecte pour mieux prévoir la mise en œuvre de la **mesure 15** du PMGMR dans votre municipalité.

LES FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS

Planifier et prévoir des ressources suffisantes, dont une équipe interne multidisciplinaire (communication, collecte/transport, inventaire et inspection terrain).

Miser sur une communication ciblée et continue auprès des occupant-es et des gestionnaires d'immeubles en fonction de leur degré de participation.

Former les gestionnaires d'immeubles à la gestion de cette nouvelle collecte et présenter des cas exemplaires.

Encourager la désignation d'un responsable des matières résiduelles pour chaque immeuble visé.

Instaurer un processus de rétroaction auprès des occupant-es et des gestionnaires d'immeubles.

Remettre une trousse de départ aux occupant-es contenant un bac de comptoir, un dépliant d'informations, un échantillon de sacs compostables et une liste d'articles acceptés, et prévoir un renouvellement.

Réaliser des audits de performance et diffuser les résultats.

Faire de la collecte des matières organiques une collecte prioritaire et offrir la collecte des ordures ménagères tout au plus 26 fois par année (**mesure 9**).

👉 Pour aller plus loin, les municipalités peuvent mettre en place des mesures écofiscales (**mesure 11**) pour soutenir ce type d'action.

Ajouter à la réglementation municipale l'obligation de prévoir des espaces suffisants pour permettre le tri des matières organiques dans tout nouvel immeuble de plus de huit logements (**mesure 19**).

Interdire de jeter les matières organiques avec les matières destinées à l'élimination (**mesure 18**).

PRINCIPAUX FREINS IDENTIFIÉS

Déresponsabilisation des gestionnaires d'immeubles à l'égard de la collecte des matières organiques.

Craintes liées à la participation des occupant-es (mauvais tri) et aux nuisances (odeurs et saletés).

Taux de roulement élevé des occupant-es dans certains immeubles.

Manque d'espace et d'accessibilité aux contenants de collecte.

Perception selon laquelle le tri des matières organiques est trop exigeant.

Manque d'information en ce qui concerne notamment la collecte des matières organiques.

Barrière linguistique.

Présence uniquement de chutes à déchets destinés à l'élimination.



Consultez les guides, les rapports et les outils de communication conçus au terme des sept projets soutenus par le programme

**OUTILS DE COMMUNICATION
INFORMATIONS, SENSIBILISATION,
FORMATION ET ÉDUCATION (ISFÉ)**

Quatre démarches soutenues par ce programme comprenaient un volet ISFÉ. Elles sont identifiées à l'aide de cette pastille :



Rappelons que la cinquième orientation du PMGMR vise à mobiliser la société civile, les industries, les commerces et les institutions quant à l'importance de participer aux activités de réduction à la source, de récupération, de recyclage et de valorisation des matières résiduelles. Le PMGMR 2024-2030 fixe un objectif en la matière qui rassemble les deux mesures suivantes :

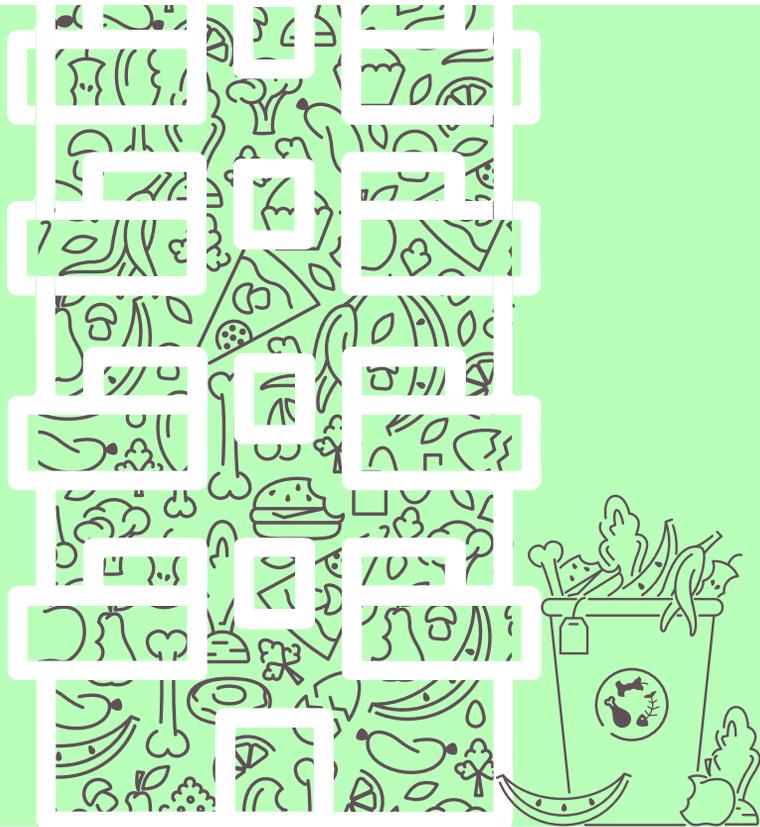
Mesure 31 Organiser, au niveau municipal, des activités d'information et de sensibilisation concernant la gestion des matières résiduelles à l'intention de toutes les clientèles et;

Mesure 33 Soutenir, au niveau métropolitain, des organismes œuvrant en activités d'information, de sensibilisation, de formation et d'éducation concernant la gestion des matières résiduelles.



PROJET	ÉTAPE DE MISE EN ŒUVRE
Ville de Boucherville à venir Projet pilote d'implantation de la collecte des matières organiques dans les immeubles de neuf logements et plus	Planification
MRC de Roussillon automne 2022 <u>Évaluation des options de collectes des matières organiques dans les immeubles de 8 logements et plus, ainsi que dans les ICI</u>	Planification
 Ville de Montréal mai 2023 <u>Guide pour le déploiement de la collecte des matières organiques dans les multilogements</u>	Planification et déploiement
 Ville de Montréal mai 2023 <u>Guide pour le déploiement de la collecte des matières organiques dans les multilogements</u>	Amélioration
Ville de Terrebonne juillet 2023 <u>Collecte des données aux immeubles résidentiels de neuf unités et plus ayant déjà implanté la collecte des matières organiques</u>	Amélioration
 Collaboration MRC de La Vallée-du-Richelieu, MRC de Marguerite-D'Youville et MRC de Rouville septembre 2023 <u>Bonification du taux de participation à la collecte des matières organiques dans les immeubles de 8 logements et plus</u>	Amélioration
 Ville de Saint-Lambert décembre 2023 <u>Évaluation de la performance de la collecte des matières organiques dans les multilogements</u>	Amélioration
 Ville de Laval décembre 2022 <u>Évaluation de la collecte des matières organiques dans les multilogements desservis</u>	Amélioration





Communauté
métropolitaine
de Montréal